



Rainforest Alliance Pays autorisés à mener des activités d'audit et de certification auprès des exploitations agricoles individuelles et des administrateurs de groupe

Juillet, 2017 Version 1

The Rainforest Alliance works to conserve biodiversity and ensure sustainable livelihoods by transforming land-use practices, business practices, and consumer behavior.

D.R. © 2017 Red de Agricultura Sostenible, A.C.

Ce document est fourni par Red de Agricultura Sostenible, AC (également connu sous le nom de Sustainable Agriculture Network) à Rainforest Alliance, Inc. et / ou à ses successeurs, dans les conditions et sous réserve des limitations énoncées dans la licence perpétuelle, exclusive, et intransmissible accordée par Red de Agricultura Sostenible, AC à Rainforest Alliance, Inc. ou ses successeurs, selon les termes et conditions stipulés dans un contrat entre les parties (le "Contrat"), étant entendu que:

- 1. Tout le contenu de ce document, y compris, mais sans s'y limiter, les textes, les logos, le cas échéant, les graphiques, les photographies, les noms commerciaux, etc. de Red de Agricultura Sostenible, AC est soumis à la protection du droit d'auteur en faveur de Red de Agricultura Sostenible, AC et des tiers propriétaires qui ont dûment autorisé l'inclusion de leur travail, en vertu des dispositions de la loi fédérale mexicaine sur le droit d'auteur (Ley Federal del Derecho de Autor) et d'autres lois nationales et / ou internationales connexes. Le nom et les marques commerciales de Rainforest Alliance sont la propriété exclusive de Rainforest Alliance.
- 2. Rainforest Alliance, Inc. et / ou ses successeurs, n'utiliseront que le matériel sous droit d'auteur selon les termes et conditions du Contrat.
- 3. En aucun cas, il n'est entendu qu'une licence, de quelque nature que ce soit, sur ce document a été accordée à un tiers différent de Rainforest Alliance, Inc. ou de ses successeurs.
- 4. Sauf pour les termes et conditions énoncés dans le Contrat, il ne faut en aucun cas comprendre que Red de Agricultura Sostenible, A.C a, partiellement ou totalement, cédé ou renoncé au matériel protégé par le droit d'auteur.

Plus d'information?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, visitez www.rainforest-alliance.org ou contactez info@ra.org

Décharge relative à l'exactitude des traductions

L'exactitude des traductions de tout document relatif au programme de certification de Rainforest Alliance dans des langues autres que l'anglais n'est pas garantie et ne saurait être implicite. Pour toute question relative à l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillezvous reporter à la version officielle en anglais.

Toutes divergences ou différences résultant de la traduction ne sont pas contraignantes et ne produisent nul effet aux fins d'audit ou de certification.

POLITIQUE

Date d'émission :	Date butoir :		Date d'expiration :				
2 mai 2017	1 ^{er} juillet 2017		Jusqu'à la prochaine révision				
Élaboré par :		Approuvé par :					
Unité des normes et des politiques, Secrétariat du SAN		Directeur des normes et des politiques du SAN					
Documents connexes (code et nom des documents, le cas échéant) :							
 Norme pour l'agriculture durable, juillet 2017 RA-S-SP-1-V1.2 Règles de certification 2017 RA-R-SP-1-V1.2 2017 							
En remplacement de :							
Annexe I de RA-R-1-2.1 Conditions d'accréditation des organismes de certification, juin 2015							
Numéro et texte de la clause ou du critère (le cas échéant) :							
-							
Applicable à:							
Organismes de certification et auditeurs accrédités							
Régions:							
Voir section 3 de ce document (Pays autorisés à mener des activités de certification) et section 3.1							
Cultures:	T	/pe d'opératior	ns:				
Tous les systèmes de production be agricole conformément aux Règles certification 2017 RA-R-SP-1-V1.2	de E	xploitations agricoles individuelles et dministrateurs de groupe					

1. Introduction

Rainforest Alliance est un réseau croissant de personnes inspirées et engagées à coopérer pour accomplir notre mission de conserver la biodiversité et d'assurer des moyens de subsistance durables. Pour plus d'informations, merci de consulter le site web de Rainforest Alliance : http://www.rainforest-alliance.org.

2. Politique: pays autorises a certifier

Les pays recensés dans la section 3 de ce document (Pays autorisés à exercer des activités de certification) sont autorisés par Rainforest Alliance à procéder à la certification du Rainforest Alliance basée sur la Norme 2017 pour l'agriculture durable, et ses documents connexes relatifs à la certification. Les pays recensés dans la section 3.1 de ce document (Dispositions supplémentaires concernant la Bulgarie, l'Allemagne, la Pologne et la Serbie) sont autorisés à assurer la certification du Rainforest Alliance sous réserve de la conformité des organismes de certification (OC) aux sections 3.1.a) et b).

Les OC qui souhaitent procéder à une certification du Rainforest Alliance dans ces pays doivent obtenir l'approbation des détenteurs du système de certification, tel qu'indiqué dans les Exigences d'autorisation du Rainforest Alliance concernant les organismes de certification. Pour obtenir l'autorisation d'un pays spécifique mentionné dans cette politique, les OC doivent démontrer qu'ils disposent du personnel expérimenté pour mener des audits dans le pays en question et comprendre les risques liés à la conformité des critères de la Norme pour l'agriculture durable.

Toute partie prenante qui souhaite obtenir de plus amples informations sur les pays autorisés, ou qui est intéressée par l'approbation d'un nouveau pays pour la certification du Rainforest Alliance, doit s'adresser à <u>sas@ra.org</u>.

3. Pays autorisés à exercer des activités de certification

AFRIQUE AMÉRIQUE				ASIE	
	AIRIQUE		AMERIQUE		AJIL
1. Alg	érie	1.	Anguilla (Royaume-Uni)	1	Bangladesh
2. Ang		2.	Antigua-et-Barbuda		Cambodge
-	tswana		Argentine		Chine
	rundi		Aruba (Pays-Bas)		Inde
5. Car		т. 5.	Barbade		Indonésie
	publique centrafricaine	5. 6.	Bélize		Irak
7. Tch		7.	Bolivie		Israël
8. Cor		7. 8.	Bonaire (Pays-Bas)		Japon
	oublique démocratique du	9.	Brésil		Jordanie
Cor			Îles Vierges britanniques		Laos
10. Égy	•	10.	(Royaume-Uni)		Liban
	inée équatoriale	11	Îles Caïmans (Royaume-Uni)		Malaisie
11. Gui			Chili		Birmanie
13. Éth			Colombie		. Népal
14. Gal			Costa Rica		Pakistan
15. Gha			Cuba		Philippines
16. Gui			Curação (Pays-Bas)		Singapour
	te d'Ivoire		Dominique		Sri Lanka
18. Ker			République dominicaine		.Syrie
19. Libe	•		Équateur		Taïwan
20. Liby			Le Salvador		Thaïlande
	dagascar		Guyane française (France)		Turquie
22. Ma	•		Grenade		Viêt-Nam
23. Ma			Guadeloupe (France)	20.	VICE I VAIII
24. Ma	••		Guatemala	Ω	ÉANIE
	zambique		Guyane		LAITIL
26. Nar	•		Haïti	1	Australie
27. Nig			Honduras		Papouasie Nouvelle
28. Nig			Jamaïque		Guinée
29. Rw		29. Martinique (France)			Ìles Salomon
-	rra Leone	30. Mexique			Vanuatu
31. Son		31. Montserrat (Royaume-Uni)			· arradea
	ique du Sud		Nicaragua	FU	ROPE
33. Sou	•		Panama	LO	KOIL
34. Tan		34.	Paraguay	1	Albanie
35. Tog			Pérou		Bosnie
36. Tur			Porto Rico		Croatie
37. Ou			Saba (Pays-Bas)		France
	nara occidental		Saint-Barthélemy (France)		Grèce
39. Zan			Saint-Christophe-et-Niévès		Italie
40. Zim			Sainte-Lucie		Kosovo
		41.	Saint Martin (France)		Monténégro
			Saint-Vincent-et-les-		Portugal
		Grenadines 43. Saint-Eustache (Pays-Bas) 44. Saint-Martin (Pays-Bas)			. Slovénie
					. Espagne
					,
		45.	Suriname		
		46.	Les Bahamas		

AFRIQUE	AMÉRIQUE	ASIE
	47. Trinité-et-Tobago 48. Îles Turques-et-Caïques 49. Uruguay 50. États-Unis d'Amérique	
	51. Venezuela	

3.1 Dispositions supplémentaires concernant la Bulgarie, l'Allemagne, la Pologne et la Serbie

- a) Tout organisme de certification accrédité par Rainforest Alliance (OC) peut effectuer des audits en Bulgarie, en Allemagne, en Pologne et en Serbie, sous réserve des conditions suivantes :
 - i. Avant de procéder à un audit dans ces quatre pays, l'OC devra évaluer l'applicabilité du référentiel normatif du Rainforest Alliance et des documents relatifs à la certification en vigueur dans le contexte du pays en question. L'évaluation devra combler pour le moins d'éventuelles lacunes concernant les critères de la Norme, la législation locale applicable et les risques liés à la conformité des critères en matière de travail.
 - ii. L'OC devra soumettre cette évaluation à <u>sas@ra.org</u> pour que Rainforest Alliance puisse procéder à une analyse technique.
 - iii. Sur la base de son analyse technique, le secrétariat du Rainforest Alliance pourra émettre des politiques particulières, des directives ou des éléments de formation comme condition à l'autorisation des activités de certification dans ces quatre pays.
- b) Rainforest Alliance évaluera les premiers cas de certification dans ces quatre pays afin de mieux appréhender les défis d'applicabilité en vue de la mise en œuvre de la Norme 2017 pour l'agriculture durable, et procèdera à la révision ou à l'émission des politiques, des directives ou des éléments de formation respectifs concernant ces pays. Rainforest Alliance informera les OC en conséquence.